

application immédiate loi en cassation?

Par **Caro**, le **16/11/2005** à **21:26**

pb lors d'un cas pratique sur les conflits temporels de loi

il s'agit d'une affaire qui passe devant la juridiction de première instance et la cour d'appel. à ce moment là une nouvelle loi voit le jour, qui peut influencer la solution prononcée en appel si le pourvoi en cassation est recevable. cette nouvelle loi en son article 3 dispose qu'elle est applicable aux contrats et aux instances en cours. (pas d'autre indication)

je voulais savoir la cour de cassation, qui ne juge qu'en droit, utilisera cette nouvelle loi.(pourquoi, comment)

en effet, cela me pose problème car pour moi la cour de cassation jugerait selon les normes en vigueur au moment de l'affaire et donc ne devrait pas prendre en compte cette nouvelle loi. mais dans le cas pratique il est fait référence à la cour d'appel de renvoi , ce qui n'a pas lieu d'être si la cour de cassation rejette le pourvoi.

merci de m'aider à comprendre.

Par **fabcubitus1**, le **20/11/2005** à **15:08**

En fait, la cour de cassation va regarder si l'arrêt de la 1ère cour d'appel est conforme à la nouvelle loi. Si ce n'est pas le cas, elle va le casser et renvoyer vers une autre cour d'appel, pour qu'elle juge l'affaire en fonction de la loi nouvelle.